

Vous avez une idée?

Contactez l'animateur le plus proche qui vous accompagnera dans la construction de votre projet :

Ville de Lourdes

Sophie Vabre

05.62.42.54.03

s.vabre@ville-lourdes.fr

Cantons de Lourdes est et Lourdes ouest / St-Pe

Céline Fustier

05.62.42.94.98

Synd.lourdes@wanadoo.fr

Canton d'Aucun

Sylvain Lanne

05.62.97.49.40

s.lanne@valdazun.com

Canton d'Argelès-Gazost

Frédéric Hamon

05.62.97.55.66

syndicat.haut-lavedan@wanadoo.fr

Canton de Luz-Saint-Sauveur

Baptiste Jacquart

05.62.92.35.77

baptiste.sivompaystoy@orange.fr

Pour plus d'information et déposer votre dossier de demande :

Groupe d'Action Locale Vallées des Gaves—SMDRA

Emmanuelle Bégué / Sandrine Lopes

4 rue Michelet 65100 Lourdes

05.62.42.64.98 contact@smdra.fr

www.valleesdesgaves.com

LE PROGRAMME LEADER

2007-2013

EN VALLEES DES GAVES



Equité territoriale et qualité environnementale

pour le développement durable

des Vallées des Gaves



SMDRA — GAL Vallées des Gaves

Leader en quelques mots

Plus qu'un simple programme de développement, LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une méthode visant à développer des actions innovantes afin de répondre aux enjeux locaux du développement rural.

Cette 4ème génération du programme Leader est financée par un nouvel outil, le fonds européen agricole pour le développement rural : FEADER.



Les règles du financement

Leader intervient en complément de fonds publics (Etat, Région, Département, autres collectivités locales ou établissements publics...)

Taux de cofinancement :

45% de fonds publics pour 55% de Leader

**50 000 € maximum
de Leader par projet**

Votre projet :

- * Il doit s'inscrire dans la stratégie du GAL
- * Il doit être localisé sur le territoire des Vallées des Gaves (arrondissement d'Argelès-Gazost) cf. carte
- * Il doit répondre aux exigences de l'initiative Leader : innovation en termes de contenu et/ou de méthode ; démarche collective.

Notre stratégie...

« *Equité territoriale et qualité environnementale
pour le développement durable des Vallées des Gaves* »

... et les projets éligibles :

Acquisition de compétences et développement des ressources humaine pour le développement durable :

- appui aux groupements d'employeurs
- formation d'acteurs économiques à la gestion prévisionnelle des emplois
- accompagnement sur les nouvelles filières de développement durable (filière bois)

Valorisation de l'économie par la qualité environnementale

- appui aux filières qualité des produits locaux
- aménagements économiques à qualité environnementale
- appui à la création / transformation d'entreprise vers le développement durable

Structuration et développement des services essentiels en faveur des populations fragiles

- étude, aménagement et création de structures d'accueil pour les publics fragiles (enfance, personnes âgées, personnes handicapés) : RAM, centre de ressources, crèche, lieu de vie intergénérationnel...

Accessibilité et mobilité durable

- aménagement et promotion des voies vertes et itinéraires doux
- accessibilité des sites et espaces aux personnes handicapées

Préservation et valorisation des ressources naturelles

- gestion des zones intermédiaires
- préservation et valorisation des sites et espaces fragiles